



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

COMPTE – RENDU SUCCINCT
de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du 17 mai 2022

Le mardi 17 mai à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Zuber à l'Hôtel de Ville de Rixheim, sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL. Le public était autorisé à assister à la séance.

Nombre de conseillers en fonction : 33

Nombre de conseillers présents : 19

Procurations de vote :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme Marie ADAM)
Mme Barbara HERBAUT (procuration à M. Philippe WOLFF)
M. Patrice NYREK (procuration à Mme Marie-Pierre BOUGENOT)
M. André GIRONA (procuration à M. Jean KIMMICH)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme Valérie MEYER)
M. Olivier BECHT (procuration à Mme Rachel BAECHEL)

Excusés :

Mme Maryse LOUIS
M. Christophe EHRET
M. Alain DREYFUS
M. Raphaël SPADARO
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
M. Lucas SCHERRER
Mme Bérengère MICODI (point 1 et 2)
M. Philippe WOLFF (au point 9, ne prend part ni au débat ni au vote pour la subvention à La Passerelle)
M. Jean KIMMICH (au point 9, ne prend part ni au débat ni au vote pour les subventions pour récupérateurs d'eau)
Mme Michèle DURINGER (au point 9, ne prend part ni au débat ni au vote pour la subvention à l'ASSCIN)

Secrétariat de séance assuré par :

Monsieur Adriano MARCUZ, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

1 journaliste
2 auditeurs

Ordre du jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. Adriano MARCUZ, Conseiller Municipal Délégué et M. Olivier CHRISTOPHE, directeur général des services, respectivement aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire adjoint.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 27 janvier et du 24 février 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les procès-verbaux des séances du 27 janvier et du 24 février 2022

3. Décision Modificative n° 1 du Budget 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'inscription au Budget 2022 des modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Imputation comptable		Dépense	Recette	Objet
93311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	6288 Autres services extérieurs	54 200		Récupération de l'actif bancaire de l'Office Municipal de la Culture, des Arts et des Loisirs (OMCAL) suite à sa dissolution
	75888 Autres recettes de fonctionnement		54 200	
		54 200	54 200	

Section d'investissement :

Imputation comptable		Dépense	Recette	Objet
90024 Aide aux associations	2313 Constructions	2 000		Eglise St-Léger : Rempl moteur de volée cloche 3 (complément)
90212 Ecoles primaires	2313 Constructions	6 500		Groupe Scolaire Romains : Allée verte pour la cour
925 Opérations patrimoniales	1328 Autres subventions d'équipement non transférables		159 700	Réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision (résiliation anticipée de la concession)
	21533 Réseaux câblés	159 700		
954 Produits cessions d'immobilisations	2111 Terrains nus		8 500	Cession de parcelles lieudit 'Fruchtboden' DCM 11 du 24/02/2022
		168 200	168 200	

4. Annulation d'un titre de recette

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler le titre de recette n° 425 de l'exercice 2021, d'un montant de 225,00 €, relatif à la redevance d'occupation d'un logement communal pour le mois de juillet 2021 et d'imputer la charge correspondante à l'article 93428 (Autres interventions sociales) / compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) du Budget 2022.

5. Récupération de l'actif bancaire de l'OMCAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de récupérer l'actif bancaire de l'Office Municipal de la Culture, des Arts et des Loisirs (OMCAL), suite à la dissolution de l'association prononcée le 13 mars 2021, et d'affecter les crédits correspondants au financement des actions culturelles.

6. Convention passée entre la ville et l'ASPTT MULHOUSE-RIXHEIM Handball

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure avec l'association « ASPTT MULHOUSE-RIXHEIM-HANDBALL » et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement de la subvention pour 2022.

7. Convention signée entre la ville et l'ASER Volley-Ball

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention d'objectifs à conclure avec l'association « ASER VOLLEY BALL », et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement de la subvention pour 2022.

8. Conventions signées entre la ville et onze associations sportives

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les projets de conventions de partenariat à conclure entre la Ville de Rixheim et les associations sportives citées ci-dessous, et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants concernant le montant et les modalités de versement des subventions pour 2022.

- AS BIKE RACING
- AS RIXHEIM
- AS RIXHEIM ILE NAPOLEON
- CSSL BASKET RIXHEIM
- GYMNASIQUE VOLONTAIRE
- SOCIETE DE TIR VICTORIA RIXHEIM
- LES ARCHERS DU CERCLE SAINT LEGER
- ASER TENNIS PADEL
- ASPHALTE ROLLER RIXHEIM WITTENHEIM
- BOXING CLUB DE RIXHEIM
- PING PONG AMICAL

9. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

article 93024 / compte 65748

Aides aux associations

- La Passerelle - RIXHEIM3 000,00 €
au titre de l'organisation de la fête de quartier (M. Philippe WOLFF ne participe ni au débat ni au vote)
- Union Nationale des Combattants (U.N.C. Soldats de France) - RIXHEIM 2 000,00 €
*pour mémoire la dernière subvention versée s'élevait à 1.500,- € (en 2021),
la subvention demandée s'élève à 2 000,- €,*
- ASSCIN - RIXHEIM5 000,00 €
au titre de l'organisation de la fête de quartier (Mme Michèle DURINGER ne participe ni au débat ni au vote)

article 9330 / compte 65748

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

- Les Archers du Cercle – RIXHEIM 1 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 1.000,- €,
- Asphalte Roller – RIXHEIM - WITTENHEIM 2 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 2.000,- €,
- A.S.E.R. Tennis Padel – RIXHEIM 7 500,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 7.500,- €,
- ASPTT Mulhouse-Rixheim – section Handball..... 34 500,00 €
- acompte voté le 14 décembre 2021..... - 15 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 34.500,- € 19 500,00 €
- AS BIKE RACING – RIXHEIM 1 500,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 3.000,- €,
- A.S.R.I.N. – RIXHEIM..... 3.000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 3.000,- €
- C.S.S.L. Basket – RIXHEIM..... 21 000,00 €
- acompte voté le 14 décembre 2021..... - 9 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 21.000,- €, 12 000,00 €
- BOXING CLUB – RIXHEIM2 000,00 €
pour mémoire la subvention 2020 s'élevait à 3.000,- €
- A.S.R. Football – RIXHEIM..... 11 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 11.000,- €,

- Gymnastique Volontaire – Section de Rixheim – RIXHEIM..... 500,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 600,- €,
- Ping Pong Amical – RIXHEIM..... 2 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 2.000,- €,
- Société de Tir Victoria – RIXHEIM 400,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 400,- €,
- A.S.E.R. – Section Volley – RIXHEIM..... 24 000,00 €
- *acompte voté le 14 décembre 2021*..... - 15 000,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 24.000,- € 9 000,00 €

Article 93410 / compte 65748

Santé et action sociale

- Association Soutien Scolaire et Loisirs – RIXHEIM..... 2 600,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 2 600,- €,
la subvention demandée s'élève à 2 600,- €,

Article 93412 / compte 65748

Prévention et éducation pour la santé

- Association Française des Sclérosées en plaques (AFSEP) - BLAGNAC 50,00 €
pour mémoire, la subvention 2021 s'élevait à 50,- €,

Article 9370 / compte 65741

Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales (M. Jean KIMMICH ne participe ni au débat ni au vote) :

- Madame N.A. - RIXHEIM 30,00 €
- Monsieur J.K. – RIXHEIM..... 31,90 €
- Monsieur P.M. – RIXHEIM..... 40,00 €
- Madame L.S. – RIXHEIM..... 29,95 €

Article 9370 / compte 65741

Environnement

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Monsieur L.B. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Monsieur B.B. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame C.C. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Monsieur E.D. - RIXHEIM 100,00 €
- Madame E.F. – RIXHEIM 100,00 €
- Madame P.G. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Madame A.H. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur P.J. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Monsieur J.M.M.– RIXHEIM 100,00 €
- Madame A.P. – RIXHEIM 100,00 €

- Monsieur T.R. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur P.U. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur J.W. – RIXHEIM 100,00 €
- Monsieur D.W. – RIXHEIM 100,00 €

10. Demande de subvention pour la réfection de la salle de sports Saint Jean (rénovation énergétique et mise en accessibilité)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de rénovation partielle du gymnase Saint-Jean pour un montant estimé à 300.000 € HT, d'approuver le plan de financement ci-après, et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR (Mise en accessibilité et transition écologique)	120 000,00	40 %
CeA	Dispositif d'aide territoriale	60 000,00	20 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	120 000,00	40 %
		300 000,00	100 %

11. Opération de restauration de la Commanderie : chapitre relatif à l'hôtel de ville – actualisation du plan de financement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé tel que présenté ci-dessous, et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions et dotations auprès des différents cofinanceurs pour le premier chapitre de travaux, et de signer tous les documents y afférents.

Répartition du financement	% du montant total	Montant HT
Autofinancement (sous-total)	20,0%	466 305 €
<i>Fonds propres</i>	<i>15,0%</i>	<i>349 305 €</i>
<i>Mécénat</i>	<i>5,0%</i>	<i>117 000 €</i>
Aides publiques (sous-total)	80,0%	1 865 220 €
<i>DRAC</i>	<i>40,0%</i>	<i>932 610 €</i>
<i>Région Grand-Est</i>	<i>20,0%</i>	<i>466 305 €</i>
<i>CeA</i>	<i>8,9%</i>	<i>208 368 €</i>
<i>DSIL</i>	<i>11,1%</i>	<i>257 937 €</i>
Total	100,0%	2 331 525 €

12. Chantier des collections du Musée du Papier Peint : approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement prévisionnel du chantier de transfert des collections du Musée du Papier Peint, ci-dessous, et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions et dotations auprès des différents cofinanceurs, et de signer tous les documents y afférents.

Répartition du financement	% du montant total	Montant HT
<i>Ville de Rixheim</i>	33,3%	120 000 €
<i>m2A</i>	33,3%	120 000 €
<i>DRAC</i>	33,3%	120 000 €
Total	100,0%	360 000 €

13. Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2021 établi par le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs, tenu à la disposition du public et consultable au Secrétariat Général.

14. Mise à disposition de l'école élémentaire Ile Napoléon au profit du SCIN – approbation de la convention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de mise à disposition entre le syndicat de communes de l'Ile Napoléon et la ville de Rixheim, et d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention et toutes les pièces relatives.

15. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au Comité Social Territorial à trois titulaires et trois suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant le nombre de représentants de la collectivité à trois titulaires et trois suppléants, et décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

16. Recrutement de vacataires pour effectuer des tâches techniques ponctuelles

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le recours au recrutement d'agents vacataires pour effectuer des tâches techniques ponctuelles, de fixer la rémunération de chaque vacation de 10 € à 15 € nets par heure après service fait en fonction de la nature des tâches, d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y relatif, et d'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

17. Modification à l'état des emplois

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les créations et suppressions de poste figurant à l'état des emplois modifié au 1^{er} juin 2022, d'autoriser le recrutement d'un adjoint

technique à temps complet en application du 2° de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, De charger Mme le Maire ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative correspondante et d'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits afférents.

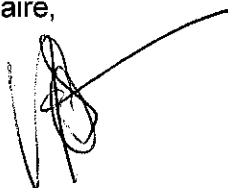
18. Acquisition de parcelles – régularisation foncière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir pour l'euro symbolique auprès des propriétaires actuels ou futurs concernés les parcelles BS n° 0059, AN n° 0079, BB n° 0073, 0074, 0075, 0076, 0077, d'autoriser leur intégration au domaine public et leur radiation du livre foncier, d'autoriser la signature des actes afférents par actes authentiques en la forme administrative, à recevoir et à authentifier par Madame le Maire, de charger Monsieur Philippe WOLFF, Adjoint au Maire, de la signature des actes ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente.

La séance est levée à 19H40

Fait à RIXHEIM, le 18 mai 2022

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Baechtel', with a long horizontal stroke extending to the right.

Rachel BAECHTEL

Affiché le :

Retiré le :